

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 17 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive envers les enfants.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Les enfants s'amuse à l'extérieur pendant la visite.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 mars 2022

Date

original signé par
Jennifer Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 mars 2022

Date